

## Réparation aux murs du Canal Rideau 2016 (Ottawa, Ontario)

R.079197.020, n° d'appel d'offres EQ754-171545/A

Questions soulevées lors de la période de l'appel d'offres n° 3:

Information de l'addenda

1. Existe-t-il une étude géotechnique ou des sondages faits pour le secteur du 60 m de mur à remplacer? ***Des données de forage, la capacité portante et les caractéristiques du sol sont disponibles pour le secteur en question pour le remplacement du mur. Les registres des travaux de forage seront disponibles dès que possible avec les documents contractuels.***
  - a. Si oui, nous aimerions l'avoir pour pouvoir utiliser le bon type de soutènement temporaire à l'arrière du mur. De même, y a-t-il des conduites existantes sous Colonel Drive que nous devons éviter/protéger lors de l'installation des tirant du mur de soutènement temporaire (si requis)? ***L'emplacement des services publics a été fourni par l'expert-conseil en géotechnique et les documents sur les renseignements sur le chantier, mais l'entrepreneur doit localiser les services publics de nouveau avant le commencement des travaux.***
  
2. Existe-t-il un rapport ou relevé bathymétrique du fond du Canal Rideau dans le secteur des travaux à faire? Nous devons savoir si le fond du canal est uniforme à  $\pm 6$  m du mur actuel et cette information n'est pas visible sur place avec l'eau dans le canal.
  - a. ***Un relevé bathymétrique du lit et du profil du canal n'a pas été effectué dans un rayon de 6 m du site, mais il est uniforme pour la majeure partie du chantier.***
  
3. Installation de glissières de béton durant toute la période hivernale : Comment avez-vous prévu le drainage de la route avec les glissières qui bloqueront l'écoulement de l'eau vers les puisards?
  - a. ***Il incombe à l'entrepreneur de fournir les déviations et les mesures temporaires pour les prolongements des ponceaux des drains de captage afin d'empêcher tout ruissellement pluvial de pénétrer dans le chantier et d'affecter l'état de la glace de la voie de patinage adjacente.***
  
4. Le rapport d'analyse des impacts du projet parle de contamination des sols dans le secteur du projet et nous constatons qu'il n'y a aucun article au bordereau de prévu pour la gestion des matériaux excavés. Pouvez-vous éclaircir comment seront gérés :
  - a. les sols excavés à l'intérieur du canal pour dégager le béton existant à réfectionner? Pourra-t-on simplement le remettre en place tel quel?
    - i. ***Les sols à l'intérieur du canal ne doivent pas être enlevés. La perturbation du sol à l'intérieur du canal doit être minimisée et le sol doit être restauré au même endroit à la fin des travaux.***
  - b. les sols excavés pour le 60 m de mur à reconstruire. Doit-on prévoir disposer hors site des sols contaminés entre le mur existant et le soutènement temporaire (côté route)?
    - i. ***Nous n'avons aucune raison de croire que le sol entre le mur et l'emplacement prévu du soutènement est contaminé. En tout état de cause, les sols excavés doivent être stockés de manière à empêcher le ruissellement vers le canal.***

5. Concernant les travaux de béton :
  - a. Est-ce que le mur de béton à remplacer pourrait être de type préfabriqué?
    - i. **Le béton préfabriqué ou précoulé ne sera pas accepté comme remplacement de la section du mur.**
  - b. Est-ce que les couronnements de mur existants pourraient être de type pièces préfabriquées?
    - i. **Le béton préfabriqué ou précoulé ne sera pas accepté comme remplacement de la section du couronnement.**
  
6. Y a-t-il des pénalités prévues pour ce contrat? En lisant les documents d'appel d'offres, on comprend que le délai est de 30 semaines, mais rien n'est spécifié en cas de dépassement de ce délai...
  - a. **Des clauses de pénalité de retard ne sont pas comprises dans le contrat. L'entrepreneur est tenu de terminer les travaux dans les 30 semaines allouées suivant la date d'attribution du contrat. La proposition soumise doit refléter l'exigence de calendrier indiqué.**
  
7. Devis Technique, Section 02 22 01, article 1.6, Il est mentionné dans le Lot no.3 que les lampadaires existants sont à enlever, à récupérer et à réinstaller alors que le Lot no.13 dit qu'il faut en fournir des nouveaux. SVP spécifier s'il faut vraiment récupérer les lampadaires existants?
  - a. **Nota : Le prix de l'enlèvement ne comprend pas les coûts de réinstallation des nouveaux lampadaires. SPAC a supprimé « Réinstallation of new lamp post standards/ Réinstallation de nouveaux lampadaires » de l'article 1.2.2.3 de la section 02-41-21– aucune récupération des bases de poteau de lampadaire existantes, mais les prolongements en aluminium et les ampoules peuvent être récupérés.**
  
8. Devis Technique, Section 03 25 13, article 2.1.6, Il est mentionné que TPSGC a des barres d'armature en PRFV inutilisées sont stockées et prêtes à être utilisé pour ce contrat. Or, pourriez-vous svp clarifier :
  - a. comment seront payables ces armatures dans le bordereau de paiement?
    - i. **SPAC fournir un tableau de prix unitaire modifié qui comprendre un article unitaire pour la cueillette, la livraison et l'installation des ancrages existants.**
  - b. doit-on prévoir les utiliser toutes?
    - i. **L'objectif est d'utiliser les ancrages PFRV restants au besoin.**
  - c. Un bordereau de quantité pour ces armatures?
    - i. **Ancrages à tête : 524**
    - ii. **Barres d'armature : 134 de 37 pi de longueur**
    - iii. **Goujons pliés : 624**
  
9. Finalement, serait-il possible d'avoir une petite extension de délai pour préparer notre soumission? Une remise au 25 octobre 2016 serait appréciée.
  - a. **La date de clôture a été prolongée au 25 octobre 2016, 14 h.**